

Formulaire de demande de prime GRDF

Prime Conversion Gaz (sur la CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc)

N°SIAG de l'installateur (facultatif) :

N° DAI (facultatif) :

Conditions limitatives d'attribution de la prime Conversion Gaz (sur la CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc)

La prime Conversion Gaz (sur la CC de la Vallée Chamonix-Mont-Blanc) s'élève à **600 euros**. Cette prime est accordée sous conditions de justifier de l'installation conforme, par un professionnel, d'une chaudière au gaz naturel (ou du remplacement du brûleur), dans le cas d'un remplacement d'une chaudière par une chaudière au gaz naturel (ou du remplacement du brûleur), avec devis signé et accepté. La mise en service doit être effectuée entre le 30/10/2017 et le 31/12/2018.

Cette prime est réservée aux particuliers, quel que soit leur fournisseur d'énergie, pour un logement déjà raccordé au réseau de gaz naturel GRDF sur les communes de Chamonix-Mont-Blanc et des Houches. La construction du logement doit être achevée depuis plus de deux (2) ans.

Cette offre est limitée aux 50 premiers dossiers reçus et complets dans le cas de l'installation d'une chaudière au gaz naturel (ou du remplacement du brûleur).

Une seule prime Conversion Gaz (sur la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc) par logement.

La prime n'est pas cumulable avec les autres primes accordées par GRDF.

Démarche à suivre pour bénéficier de la prime Conversion Gaz (CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc)

1- Ce formulaire doit être complété, signé puis envoyé par courrier, au plus tard le 15/01/2019, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : GRDF - Service Client - AGNRC - 3 avenue Pablo Picasso - 01000 Bourg-en-Bresse.

Toute demande de prime incomplète ne pourra être traitée et ne pourra donner droit au versement de prime.

2- Ce formulaire doit être accompagné de toutes les pièces justificatives suivantes :

- La copie du certificat de conformité de l'installation au gaz « modèle 2 » ou « modèle 4 » remis par votre installateur.
- La copie de la facture de l'installation d'une chaudière au gaz naturel (ou du remplacement du brûleur) (avec le tampon et la signature de votre installateur) portant le même nom et la même adresse de travaux que ceux indiqués sur ce formulaire de demande de prime et détaillant le matériel posé (ou remplacé), la date de la pose (ou du remplacement) ainsi que la mention du matériel enlevé dont sa date de pose (ou de remplacement).

La prime, versée par chèque, sera envoyée à l'adresse ci-dessous, sous réserve de l'acceptation de la demande de prime par GRDF.

Coordonnées à compléter en lettres majuscules

M Mme Nom * : Prénom * :

Adresse des travaux * :

Complément d'adresse * :

Tél. fixe * : Tél. portable * :

E-mail * :

Energie du chauffage principal (avant travaux) : Electricité Fioul Propane Gaz naturel Autre (précisez) :

Equipement de chauffage installé : Chaudière au gaz naturel Cheminée, poêle ou insert gaz naturel Autre :

Je certifie sur l'honneur que le logement où se déroulent les travaux pour lesquels je demande une prime, est achevé depuis plus de deux ans et qu'il se situe en France métropolitaine.*

J'accepte d'être recontacté par GRDF pour en savoir plus sur le gaz naturel quel que soit mon fournisseur.

Les champs dont les libellés sont suivis d'un astérisque () sont obligatoires.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par GRDF. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et d'opposition des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, adressez un courrier en précisant vos coordonnées (identité de la personne physique concernée, adresse à laquelle doit parvenir la réponse) et accompagnées de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de la personne concernée, à : GRDF - Direction Juridique - 6 rue Condorcet - 75009 Paris ou à l'adresse suivante protectiondesdonnees@grdf.fr

**La région Rhône-Alpes-Bourgogne de GRDF couvre les départements 01, 07, 21, 26, 38, 42, 58, 69, 71, 73, 74, 89.

Pour vérifier si votre commune est desservie en gaz naturel par GRDF :

<http://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/demander-raccordement-gaz-naturel>

En tant que consommateur, si vous ne souhaitez pas faire l'objet d'un démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur www.bloctel.gouv.fr

Date et signature du client :

Nom du représentant GRDF

L'énergie est notre avenir, économisons-la !